

# CONSEIL MUNICIPAL

## Réunion du 24 février 2023

**Présents:** BERNARD Marielle, CHAUDOUET Nathalie, DEVILLIERS Jérôme, GEORGES Patrice, HUREL Pascal, LUTAUD Dominique, VOLOT Alexia, VOLOT Jean-Claude,

**Absents excusés :** CULBERT Charles, (pouvoir à Jean-Claude VOLOT), GAILLOCHET Jacques (pouvoir à HUREL Pascal ), THIERY Benjamin (pouvoir à GEORGES Patrice),

**Absent(s) non excusé(s):** /

### Votes des comptes de gestion, des comptes administratifs et affectation des résultats

1) Le Conseil municipal approuve le compte administratif 2022 du **budget principal** qui est conforme au compte de gestion lui même approuvé et qui s'établit comme suit :

<u>Résultat d'exercice</u>	<u>Résultat de clôture</u>	<u>Affectation de résultat</u>
Investissement - 119 743,64 €	Investissement: - 140 116,93 €	Déficit investissement (001) : - 140 116,93 €
Fonctionnement : + 71 442,41 €	Fonctionnement : + 576 968,59 €	Affectation obligatoire (1068) : + 140 116,93 €
		Affectation à l'excédent reporté (002) : + 436 851,66 €

3) Le Conseil municipal approuve le compte administratif 2022 du **budget lotissement** qui est conforme au compte de gestion lui même approuvé et qui s'établit comme suit :

<u>Résultat d'exercice</u>	<u>Résultat de clôture</u>	<u>Affectation de résultat</u>
Investissement : 0,00 €	Investissement : - 115 273,98 €	Déficit investissement (001) : - 115 273,98 €
Fonctionnement: 0,00 €	Fonctionnement : 0,00 €	Affectation à l'excédent reporté (002) : 0,00 €

### Subventions aux associations

Sur proposition du Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'allouer pour l'année 2023 une subvention aux associations dont les noms suivent :

- Amicale des Pompiers :	150 €	- Souvenir français :	50 €
- Foyer Rural du Pays d'Auberive :	150 €	- US Rouvres :	150 €
- FSE Collège Les Franchises :	100 €	- Collège Sacré Coeur Langres	100 €
- AC2A :	70 €	- Régie Rurale du Plateau	300 €
- ADMR :	175 €	- Secours populaire	150 €
- Ligue contre le Cancer :	100 €		

Concernant le comité des fêtes , le conseil attend le bilan financier avant de se prononcer

### Proposition d'une nouvelle zone pour droit de préemption urbain

Le conseil accepte la proposition de M. le Maire de demander à la CCAVM de définir une nouvelle zone pour instaurer un droit de préemption urbain.

Cette proposition concernant la parcelle C270 à l'intersection de la RD 428 et du chemin du Val Clavin pour des raisons de sécurité.

### **Réfection de la toiture de l'usine : demande de subventions**

M. le Maire informe les membres du conseil du projet de réfection de la toiture du bâtiment communal abritant l'usine rue de la Berge .

Il s'agit d'une part de travaux de désamiantage de la toiture avant sa réfection.

Il les informe des estimations reçues.

Après exposé du maire et après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- accepte ce projet sur une estimation de **75 206 € HT**
- sollicite de Mme la Préfète de la Haute-Marne une subvention pour ces travaux au titre de la DETR
- sollicite de M. le Président du Conseil Départemental de Haute-Marne une subvention pour ces travaux
- financera le solde par prélèvement sur les fonds libres
- autorise le Maire à mener à bien ce dossier.

### **Adhésion au service TIC du SDED52**

VU l'article L 5212-16 du CGCT

VU les statuts du SDED 52 approuvés par arrêté préfectoral en date du 13 novembre 2015,

Vu le règlement TIC et la grille de cotisation relative à l'adhésion à cette compétence, adoptée par le comité syndical du SDEHM le 18 décembre 2014,

Après en avoir délibéré le conseil municipal, à l'unanimité décide de transférer la compétence Technologies de l'Information et de la Communication TIC, à compter du 1<sup>er</sup> avril 2023 et souhaite disposer du Service d'information géographique SIG du SDED 52 dans le domaine **de l'eau**.

### **Taxe d'Habitation sur les Logements Vacants (THLV)**

Le conseil municipal fait le point sur les maisons susceptibles d'être imposées à la THLV.

### **Dénomination de la zone artisanale**

Le conseil municipal décide de nommer la zone des usines situées en direction de Santenoge : **ZA la Berge**

### **Numérotation nouvelle gendarmerie**

Le conseil municipal décide de donner à la nouvelle gendarmerie la numérotation suivante :

8 impasse de la combe au Prévêt pour les logements

10 impasse de la combe au Prévêt pour les bureaux

### **Questions diverses**

Le maire fait part des dossiers en cours ou à venir :

- *début des travaux de la meunerie. Un point chaud est prévu avec vente de produits de boulangerie, pâtisserie bio et lait végétal ;*
- *On est toujours en attente de la réponse de l'État pour la subvention du city stade prévue fin mars.*
- *Les travaux de sécurité routière avec pose de l'écluse devraient commencer courant mars.*
- *Les travaux de la maison du Parc seront soutenus par le Conseil Départemental et l'EPF Grand Est*
- *Concernant l'ancienne gendarmerie, Hamaris reste propriétaire mais a le projet de construire 7 logements.*